



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E-mail : fd.equipement@cgt.fr; Site: www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 27 octobre 2011

Mr le Président Général
de la M.G.E.T.
76/78 avenue de Fontainebleau
94274 LE KREMLIN BICETRE Cedex

Monsieur le Président Général,

Nous avons été informés de l'adoption par la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale d'un amendement soutenu par M. Yves BUR prévoyant la suppression des délégations de gestion des prestations de soins servies par les régimes obligatoires aux mutuelles.

Cet amendement remettrait en cause la gestion par les mutuelles et unions de mutuelles de fonctionnaires du régime d'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires, ainsi que celle du régime d'assurance maladie des étudiants.

Notre Fédération tient à exprimer sa totale et ferme opposition à ce projet qui, au-delà de l'attaque contre les mutuelles de la Fonction Publique, avec des pertes de plusieurs milliers d'emploi, constitue une grave remise en cause du statut général des fonctionnaires.

Rappelons que les fonctionnaires sont assujettis à un régime particulier d'assurance maladie de par leur statut qui prévoit que l'Etat garantit en totalité ou partiellement le traitement de ses fonctionnaires en cas de maladie, d'accident de service et des dispositions spécifiques en cas de mise en retraite pour invalidité.

C'est en raison de cette particularité du régime d'assurance maladie obligatoire que le législateur a confié sa gestion aux mutuelles de fonctionnaires d'Etat le 9 avril 1947 (loi Morice).

Notre fédération estime que toute remise en cause de cette gestion déléguée serait l'antichambre de la liquidation du régime particulier, et donc une destruction d'un pan entier du statut général des fonctionnaires.

Le député Yves BUR avait déjà déposé en son nom un tel amendement lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009. Cette fois-ci, l'amendement a été adopté par la Commission des Affaires Sociales. Devant la gravité d'une telle situation, nous vous proposons de nous rencontrer dans les délais les plus brefs pour examiner nos possibilités de riposte, afin d'obtenir le retrait de cet amendement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Général, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rech', with a large, sweeping horizontal stroke above the letters.

Jean Marie RECH

Copie : Confédération
UGFF
Fédération des Finances
FERC